



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RATP

Question écrite n° 122253

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention du M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les problèmes qu'occasionne le remplacement de la vente manuelle des titres de transport par des guichets automatiques dans la plupart des stations du réseau RATP. La stratégie de la RATP apparaît à cet égard étonnante puisque étant un service public à part entière, elle devrait se soucier de permettre à tous les usagers d'accéder dans les meilleures conditions à ses prestations. Néanmoins, sa politique de réduction drastique de la vente manuelle, qui s'applique dans les quartiers populaires et épargne étrangement les stations touristiques, lèse une partie de nos concitoyens, ceux qui, de surcroît, ont déjà le plus de difficultés à accéder aux transports en commun. En effet, les bénéficiaires de chèques mobilité, qui cumulent bien souvent les handicaps, ne pourront plus, par exemple, faire l'acquisition de titres de transports car les automates qui remplacent les guichetiers n'acceptent pas ce type de paiement. Autres exemples, les problèmes rencontrés par les malvoyants, les analphabètes ou, tout simplement, les personnes âgées qui ont du mal à s'adapter à ces nouvelles technologies. Il lui demande, par conséquent, ce qu'il compte entreprendre pour mettre un terme à cette orientation qui exclut, de fait, certains publics de l'utilisation des transports en commun.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122253

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2007, page 3678